NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/602
25 mai 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 21 MAI 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Je me réfère à mon rapport du 5 mai 1999 sur la question du Timor oriental (S/1999/513) et à la résolution 1236 (1999) du Conseil de sécurité en date du 7 mai 1999, dans laquelle le Conseil s'est félicité des accords conclus sur la question par l'Indonésie, le Portugal et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de mon intention d'établir aussitôt que possible une présence des Nations Unies au Timor oriental, en vue de contribuer à l'application de ces accords.

Les préparatifs de la mise en place d'une mission des Nations Unies au Timor oriental ont été engagés activement. À ce propos, je tiens à informer le Conseil de sécurité qu'après avoir procédé aux consultations voulues, j'ai décidé de nommer M. Ian Martin (Royaume-Uni) mon Représentant spécial pour la consultation de la population du Timor oriental. M. Martin prendra ses fonctions vers la fin du mois. Il possède une vaste expérience acquise dans de difficiles opérations des Nations Unies sur le terrain, ce qui lui sera extrêmement précieux pour mener à bien sa nouvelle tâche.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. ANNAN

99-15454 (F) 250599 250599